

Un accompagnement qui s'adapte à vos besoins

Objectifs :



- Faire le point sur sa situation professionnelle
- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles
- Identifier ses aptitudes, motivations
- Définir un projet professionnel réaliste

Délai d'accès:

démarrage de l'accompagnement après
entretien d'information et validation
administrative
(15 jours de rétractation pour les financements
CPF)

Modalités au choix :

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride



Reste à charge CPF:

150€

Public cible :

- accessible à tous



Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduite. Vous pouvez également solliciter notre référent handicap au 0690 73 77 70



Méthodes et outils pédagogiques

- Entretiens individuels
- Périodes de travail personnel
- Tests et questionnaires d'investigation
- Ressources pédagogiques et informatives
- Remise d'un document de synthèse à l'issue de votre bilan
- Téo, Mytalents, IVST



Financements

- CPF
- Plan de Développement des Compétences
- Autofinancement
- En fonction de votre situation, des co-financements sont possibles

LOI n° 91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi



infos@cabinet-everest.com



0590 48 23 48



www.cabinet-everest.com

Nos réseaux sociaux

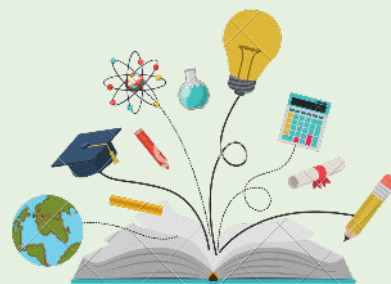


Cabinet Everest
Immeuble Plaza Del Sol
Morne Vergain
97139 LES ABYMES

Version 3 du MR-2026-08-04

Phase préliminaire – 1h00

- **Analyse de votre demande**
- **Diagnostic du besoin du bénéficiaire**
- **Repérer les attentes à partir des faits marquants de votre parcours personnel et professionnel**
- **Définir des objectifs de son bilan de compétences**



Phase d'investigation – 8h00



- **Mieux se connaître**
Connaître ses intérêts et ses motivations
Découvrir son potentiel personnel et professionnel
Prise de conscience et valorisation de soi
- **Vérifier la faisabilité du projet**
Evaluation de vos connaissances personnelles et professionnelles
Mesure de l'écart entre vos acquis et les exigences de l'emploi ou de l'entrée en formation

Phase de conclusion – 3h00

- **S'approprier les résultats de la phase d'investigation**
- **Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre ou vos projets professionnels**
- **Prévoir les principales modalités de réalisation de vos projets**



LOI n° 91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi

Prenez contact !

 infos@cabinet-everest.com

 0590 48 23 48

 www.cabinet-everest.com

Nos réseaux sociaux



Cabinet Everest
Immeuble Plaza Del Sol
Morne Vergain
97139 LES ABYMES

Version 3 du MR-2026-08-04